

Les propriétaires présents et représentés, étant en nombre, notamment 5170 0/000.

Ab 1988

Le Président, Monsieur, Walraet, adresse la bienvenue à tous les propriétaires présents, et donne la parole à Mr. Habets.

- Le P.V. de l'assemblée 87 est approuvé sans discussions ni remarques.
- Mr. Habets donne explication sur les comptes 87/88 qu'il a vérifiés et approuvés. Comptes approuvés par l'Assemblée Générale à l'unanimité.
- Il fait également un exposé sur l'affaire des sacs poubelle. Ceux-ci sont, par propriétaire, délivrés gratuitement, à la maison Communale. Sur présentation de la preuve du paiement de la taxe communale des immondices, ces sacs peuvent être remis entre les mains de p.ex. la concierge. Il est donc absolument nécessaire que chacun envoie sa preuve de paiement (souche du versement) au syndic ou à la concierge). Quelqu'un propose même d'imposer une amende à ces propriétaires qui négligent d'envoyer le papier en question.
- Entretien bâtiment
Il est décidé d'essayer d'améliorer l'aspect du bâtiment coté mer, en versant du sable et y planter des oyats.
On décide également d'acheter une tondeuse, afin de donner la possibilité à la concierge, de mieux entretenir les pelouses devant et sur les cotés du bâtiment.
Il est expressément demandé de ne plus jeter de l'eau, du papier, autres petits déchets par de là les balustrades des balcons.
Mr. Habets propose de prévoir un emplacement dans le hall, réservé et destiné à publier ou à annoncer des points semblables.
Un propriétaire demande également de faire une demande auprès de Gaselwest afin d'obtenir, s'il y a moyen, un compteur spécial pour le tarif de nuit.
- Demande dans le même genre d'obtenir une cabine de téléphone au sous-sol ou dans la Consciencelaan (tout près).
- Adoucisseur d'eau
Communication est faite par le président, que le Conseil de Gérance, se basant sur les pouvoirs qui lui sont donnés dans l'acte de base, et le règlement de co-propriété, a décidé de faire placer un adoucisseur d'eau. Une étude sera faite par la firme Van Marcke ou autre. Après une discussion au sujet de la répartition des frais lors d'un tel achat et de son placement, il est communiqué que le Conseil examinera et décidera de l'affaire dès que l'achat sera fait.
- Balcons
Le syndic donne explication sur les causes du non-remplacement des verres balcon à l'appartement J1. Afin de donner une solution à cette affaire, il est décidé, que trois verres seront placés sur le compte de la co-propriété.
- Absences concierge
Si quelqu'un a une idée ou proposition à faire, sur la façon de remédier ou d'agir à l'occasion des absences de la concierge, il est demandé d'en faire part au syndic ou à un membre du Conseil de gérance.
- Conseil de Gérance
Tout le monde est d'accord pour maintenir en fonction l'actuel Conseil de Gérance.


Le Syndic

La Panne, 30 novembre '88

Le Président